



www.ffss.fr



Association Agréée de  
Sécurité Civile

## BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE - BNSSA

Animée par 1 formateur PS titulaire du BNSSA minimum + 1  
formateur titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN

En présentiel



### Public

- Être âgé de 17 ans minimum à la date de l'examen



### Prérequis

- Être étudiant à l'Université de Nantes
- Être titulaire de la formation PSE 1
- Être apte médicalement



### Personne en situation d'handicap

Nous consulter



### Objectifs

L'enseignement BNSSA, s'adresse à toute personne citoyenne désirant assurer, dans le cadre des baignades ouvertes gratuitement au public, ou payantes sur dérogation préfectorale (plages, lacs, plans d'eau, piscines publiques et privées, ...), la prévention des risques de noyade, la sécurité des baignades, le sauvetage et la réanimation.



### Durée

D'octobre à mai – 2h30 hebdomadaire



### Dates

Du 01/10/2022 au 31/05/2023

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



## Compétences visées

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :

- De situer son rôle et son emploi
- De respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- De mettre en œuvre les matériels qu'il va être susceptible d'utiliser pendant la surveillance
- Evaluer les risques spécifiques au risque aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, ou en dehors
- Savoir rédiger les divers types de rapport nécessaires



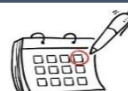
## Méthodes pédagogiques

- Exposés / Débats / Quizz / QCM
- Activité d'apprentissage (Entraînement natation, Révision des gestes en binôme)
- Activité d'application (BNSSA Blanc)



## Lieu

En Intra uniquement



## Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois

**Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44**

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



## Programme

### Réglementation

- Aspects juridiques et réglementaires
- Organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Balisage
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale

### Entrainement piscine

- Prises de dégagement
- Nage avec palmes, masque et tuba
- Sorties de bassin
- Apnées
- Remorquage du mannequin
- Plongeon « canard »
- Réalisation des épreuves aquatiques



## Evaluation des candidats

L'évaluation est certificative

### Validation des candidats :

- Satisfaire aux épreuves théoriques (QCM) et aquatiques conformément à l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du BNSSA



## Tarif

Groupe : Nous consulter



## Intervenant

**Responsable Formations :** CHENIN Laure

**Mail :** laure.chenin@gmail.com

V1 - MAJ : 13/04/2022

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.